

LE RAPPORT BAIRD : LE DANGER DES ANALYSES PARTIELLES

Ce n'est pas surprenant que plus on approche des échéances de l'entente de Kyoto, plus ça prend un remède de cheval pour respecter cet engagement. L'étude présentée par le ministre de l'Environnement, John Baird est très éloquente sur les coûts du projet de loi C-288 qui prône le respect de l'entente de Kyoto que le Canada a signée. De façon plus générale, on peut dire qu'il y aura des coûts importants attachés à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cependant, en présentant une étude très partielle, le gouvernement Harper a contribué à faire en sorte que les barricades entre les "pro-Kyoto" et les "contre-Kyoto" soient encore plus élevées. En effet, le gouvernement Harper a choisi de présenter les résultats d'une étude qui ne mesure **que les coûts** de 2007 à 2012, reliés à la mise en place d'une seule mesure fiscale pour faire respecter l'entente de Kyoto, soit l'introduction d'une taxe sur le carbone. L'étude mentionne que, si l'on respecte l'entente de Kyoto, l'économie canadienne sera plus efficace quant à l'utilisation de l'énergie, mais que les Canadiens seront plus pauvres à la fin de 2012. **L'étude ne fait mention d'aucun gain pour les Canadiens sur la période de 2007 à 2012 et surtout dans les décennies qui suivent.** Il n'y a aucun énoncé qui nous dit que nous et nos descendants vivrons dans un meilleur environnement et que nous serons plus riches dans les décennies futures parce que nous aurons participé à réduire le réchauffement de la planète et à éviter ainsi une catastrophe écologique.

De plus, les simulations macroéconomiques présentées par le ministère de l'Environnement ne tiennent aucunement compte de l'effet stabilisateur important de la politique monétaire et du taux de change. Finalement, la cerise sur le *sundae*, la modélisation impose que le solde budgétaire de l'État (des gouvernements) demeure inchangé par rapport à la solution de contrôle (les prévisions faites en l'absence de la mise en place de la mesure fiscale pour forcer le respect de l'entente de Kyoto). C'est un peu comme si le Canada partait en guerre en mettant comme règle que le gouvernement ne pourra pas s'endetter pour un certain temps et qu'il devra même continuer à rembourser sa dette comme le prévoyait le dernier plan budgétaire. Quel carcan !

En passant, si on avait utilisé ces 25 dernières années le modèle macroéconomique Informetrica (utilisé présentement par le ministère de l'Environnement) et l'approche de John Baird (parlons des coûts et non des bénéfices) pour décider s'il fallait réduire l'inflation et la maintenir à un niveau bas et stable, on n'aurait jamais mis en place une politique qui s'est avérée, ex-post, extrêmement profitable pour le Canada.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de présenter aux Canadiens **une analyse coûts-bénéfices de bien meilleure qualité et surtout plus complète.** Cette analyse doit être faite sur un très long horizon puisque l'effet des GES sur le climat prend beaucoup de temps à se matérialiser. **Elle doit tenir compte, à la fois, des coûts et des bénéfices.** Si le gouvernement pense qu'il n'y a aucun bénéfice ou peu de bénéfices à long terme de réduire l'émission de GES, il doit le dire. Cette analyse doit aussi inclure l'utilisation d'un ensemble de moyens pour réduire la production de GES et elle doit permettre aux gouvernements d'utiliser tous les outils à leur disposition pour que ces mesures permettent une hausse maximale du bien-être des Canadiens.

Jean-Pierre Aubry
Président du Comité des politiques publiques
Association des économistes québécois